

■ **Fondation du Club 44**, à La Chaux-de-Fonds, contribuer par les moyens que son conseil juge appropriés, au développement de la culture, etc. (FOSC du 01.02.2002, p. 8). Geyer Marie-Josée n'est plus membre du conseil de fondation; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Nuñez Marina, des Verrières, aux Ponts-de-Martel, membre du conseil de fondation.

Journal no 1766 du 16.07.2003
(01096138 / CH-645.1.006.400-4)